ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 60291

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le mauvais deroulement des inscriptions universitaires dont sont victimes les nouveaux bacheliers cette annee, principalement en Ile-de-France. En effet, un bon nombre d'entre eux ont suivi la procedure normale et obligatoire du systeme Ravel d'inscription par Minitel. Aucune reponse du rectorat ou de l'universite ne leur est parvenue jusqu'a ce jour leur confirmant que leur demande avait ete prise en compte. Apres s'etre inquietes aupres des etablissements choisis, certains bacheliers se voient exclus aujourd'hui des listes d'inscription et contraints de reporter leur demande sur d'autres universites deja en surnombre et n'enseignant pas la filiere de leur choix. En consequence, il souhaite connaitre les dispositions qui seront prises pour donner satisfaction a ces futurs etudiants et il lui demande s'il envisage a l'avenir de modifier ce systeme d'inscription qui semble peu fiable.

Texte de la réponse

Reponse. - En Ile-de-France, le dispositif Ravel apporte, dans sa version actuelle, une nette amelioration aux problemes considerables que rencontraient auparavant les bacheliers pour leurs inscriptions dans les etablissements d'enseignement superieur. Le systeme Ravel a permis depuis quelques annees d'accelerer le rythme des inscriptions, en depit du nombre accru de bacheliers. Fin juillet, il ne subsistait plus qu'un petit nombre de demandes d'inscriptions non satisfaites. Les services academiques des trois rectorats de l'Ile-de-France se repartissent, selon les grandes filieres universitaires, les dossiers restes en instance fin juillet. Des le debut septembre, l'ensemble des bacheliers franciliens souhaitant poursuivre leurs etudes se verront proposer une inscription dans une filiere conforme a l'un des voeux qu'ils avaient exprimes. Il faut ajouter que cette annee le dispositif Ravel a comporte pour la premiere fois une troisieme phase, exclusivement reservee aux candidats en instituts universitaires de technologie (IUT), en sections de technicien superieur (STS) et en classes preparatoires aux grandes ecoles (CPGE) ce qui a permis au service interacademique des inscriptions en Ile-de-France de resoudre plus surement les dossiers des bacheliers qui s'orientaient vers les filieres universitaires les plus sollicitees.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60291
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : éducation nationale et culture
Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE60291

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3328